

Nom commercial : Armaflex Cleaner

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 20.08.2020

Version remplacée: 2.3.0, établi le: 11.04.2019

Région: CH

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Armaflex Cleaner

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

destiné au nettoyage des surfaces/substrats avant d'appliquer la colle Armaflex et au nettoyage des outils (sauf Armaflex SF990 et Armaflex Ultima SF990)

Destiné exclusivement à l'usage industriel et professionnel.

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Armacell Switzerland AG

Industriestrasse 17

6252 Dagmersellen

N° de téléphone +41 (0) 62-74731-11

e-mail info.ch@armacell.com

Service émetteur / téléphone

Dr. Heribert Quante, Tel.: +49 (0) 251 - 7603-227

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

heribert.quante@armacell.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

145; de l'étranger: +41 44 251 51 51(Centre Suisse d'Information Toxicologique)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Aquatic Chronic 3; H412

Eye Irrit. 2; H319

Flam. Liq. 2; H225

STOT SE 3; H336

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



SGH02



SGH07

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

acétate d'éthyle

Mentions de danger

H225

H319

H336

H412

Liquide et vapeurs très inflammables.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de danger (UE)

EUH066

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Nom commercial : Armaflex Cleaner

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 20.08.2020

Version remplacée: 2.3.0, établi le: 11.04.2019

Région: CH

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P391 Recueillir le produit répandu.
 P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

2.3 Autres dangers

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.
 Evaluation PBT
 Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.
 Evaluation vPvB
 Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires		%
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration		
1	acétate d'éthyle				
	141-78-6 205-500-4 607-022-00-5 01-2119475103-46	EUH066 Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336	>=	70,00 - < 90,00	% en poids
2	butanone-				
	78-93-3 201-159-0 606-002-00-3 01-2119457290-43	Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336	>=	10,00 - < 25,00	% en poids
3	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane				
	64742-49-0 926-605-8 - 01-2119486291-36	Aquatic Chronic 2; H411 Asp. Tox. 1; H304 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336 EUH066	>=	5,00 - < 10,00	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

Après inhalation

En cas d'inhalation, faire respirer de l'air frais et demander l'avis d'un médecin.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Irritant pour les yeux, les organes respiratoires et la peau. problèmes de respiration; Toux; Engourdissement; Vertiges; Céphalées; Nausées; rubéfaction cutanée (rougissement de la peau); formation de vésicules

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

Nom commercial : Armaflex Cleaner

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 20.08.2020

Version remplacée: 2.3.0, établi le: 11.04.2019

Région: CH

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Eau pulvérisée; Dioxyde de carbone; Produit d'extinction à sec; Mousse

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, et peuvent donc se déplacer au niveau du sol en direction de la source d'inflammation. Les vapeurs peuvent parcourir une distance considérable vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas inhaler les vapeurs. Veiller à assurer une aération suffisante. Utiliser un vêtement de protection individuel. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements.

Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. En cas de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

substances à éviter, cfr. rubrique 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

Nom commercial : Armaflex Cleaner

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 20.08.2020

Version remplacée: 2.3.0, établi le: 11.04.2019

Région: CH

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE		
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4		
	2017/164/EU				
	Ethyl acetate				
	VLE (courte durée)	1468	mg/m ³	400	ppm
	VLE (8h)	734	mg/m ³	200	ppm
	MAK (SUVA)				
	Ethylacetat / Acétate d'éthyle				
	VLE (courte durée)	1460	mg/m ³	400	ml/m ³
	VLE (8h)	730	mg/m ³	200	ml/m ³
	Remarque/s	SSC			
2	butanone-	78-93-3	201-159-0		
	2000/39/EC				
	Butanone				
	VLE (courte durée)	900	mg/m ³	300	ppm
	VLE (8h)	600	mg/m ³	200	ppm
	MAK (SUVA)				
	2-Butanon / 2-Butanone				
	VLE (courte durée)	590	mg/m ³	200	ml/m ³
	VLE (8h)	590	mg/m ³	200	ml/m ³
	Remarque/s	H SSC B			
3	n-hexane	110-54-3	203-777-6		
	2006/15/EC				
	n-Hexane				
	VLE (8h)	72	mg/m ³	20	ppm
	MAK (SUVA)				
	n-Hexan / n-Hexane				
	VLE (courte durée)	1440	mg/m ³	400	ml/m ³
	VLE (8h)	180	mg/m ³	50	ml/m ³
	Remarque/s	H R2F SSC B			
	4	cyclohexane	110-82-7	203-806-2	
MAK (SUVA)					
Cyclohexan / Cyclohexane					
VLE (courte durée)		2800	mg/m ³	800	ml/m ³
VLE (8h)		700	mg/m ³	200	ml/m ³
Remarque/s		B			
2006/15/EC					
Cyclohexane					
VLE (8h)		700	mg/m ³	200	ppm

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	acétate d'éthyle			141-78-6 205-500-4	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	63	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	1468	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	734	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	1468	mg/m ³
2	butanone-			78-93-3 201-159-0	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1161	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	600,00	mg/m ³
3	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane			64742-49-0 926-605-8	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	13964	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	5306	mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	

Nom commercial : Armaflex Cleaner

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 20.08.2020

Version remplacée: 2.3.0, établi le: 11.04.2019

Région: CH

1	acétate d'éthyle			141-78-6 205-500-4
	orale	(chronique) à long terme	systemique	4,5 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systemique	37 mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systemique	734 mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	367 mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	734 mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systemique	367 mg/m ³
2	butanone-			78-93-3 201-159-0
	orale	(chronique) à long terme	systemique	31 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systemique	412 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systemique	106 mg/m ³
3	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane			64742-49-0 926-605-8
	orale	(chronique) à long terme	systemique	1301 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systemique	1377 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systemique	1131 mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE
	compartiment écologique	Type	Valeur
1	acétate d'éthyle		141-78-6 205-500-4
	Eau	eau douce	0,24 mg/L
	Eau	eau marine	0,024 mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	1,65 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	1,15 mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,115 mg/kg poids sec
	sol	-	0,148 mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	650 mg/L
	empoisonnement secondaire	-	200 mg/kg
2	butanone-		78-93-3 201-159-0
	Eau	eau douce	55,8 mg/L
	Eau	eau marine	55,8 mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	55,8 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	284,74 mg/kg
	concerne : poids sec		
	Eau	eau marine sédiment	284,7 mg/kg
	concerne : poids sec		
	sol	-	22,5 mg/kg
	concerne : poids sec		
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	709 mg/L
	empoisonnement secondaire	-	1000 mg/kg
	concerne : alimentaires		

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Le port du masque respiratoire est obligatoire lors d'une aération insuffisante et lors du traitement par pulvérisation. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Filte respirateur

A-P2

Protection des yeux / du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié

néoprène

Matériau approprié

caoutchouc nitrile

Nom commercial : Armaflex Cleaner

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 20.08.2020

Version remplacée: 2.3.0, établi le: 11.04.2019

Région: CH

Epaisseur du matériel	>	0,7	mm
Temps de passage	>	60	min

Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat/Couleur			
liquide			
incolore			
Odeur			
de solvant			
Seuil olfactif			
Donnée non disponible.			
pH			
Donnée non disponible.			
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition			
Valeur	env.	70	°C
Point de fusion / intervalle de fusion			
Donnée non disponible.			
Point de décomposition / intervalle de décomposition			
Donnée non disponible.			
Point d'éclair			
Valeur	env.	-20	°C
Méthode	Cleveland closed cup		
Température d'auto-inflammabilité			
Valeur		274	°C
Propriétés comburantes			
Donnée non disponible.			
Propriétés explosives			
Donnée non disponible.			
Inflammabilité (solide, gaz)			
Donnée non disponible.			
Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;			
Valeur		1	% en vol
Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité			
Valeur		13	% en vol
Pression de vapeur			
Valeur	<	1100	hPa
Température de référence		50	°C
Densité de vapeur			
Donnée non disponible.			
Taux d'évaporation			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Donnée non disponible.			
Densité			
Valeur	env.	0,9	g/cm ³
Température de référence		20	°C
Solubilité dans l'eau			
Donnée non disponible.			
Solubilité(s)			
Donnée non disponible.			
Coefficient de partage: n-octanol/eau			

Nom commercial : Armaflex Cleaner

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 20.08.2020

Version remplacée: 2.3.0, établi le: 11.04.2019

Région: CH

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
	log Pow		6,8
	Température de référence		25 °C
	Source	ECHA	
2	butanone-	78-93-3	201-159-0
	log Pow		0,3
	Température de référence		40 °C
	Méthode	OCDE 117	
	Source	ECHA	
Viscosité			
	Valeur	< 21	mm ² /s
	Température de référence	40	°C

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.4 Conditions à éviter

Ne sont pas connues.

10.5 Matières incompatibles

agents d'oxydation forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Néant, à l'utilisation appropriée

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
	DL50	>	5600 mg/kg de poids corporel
	Espèces	rat	
	Source	ECHA	
2	butanone-	78-93-3	201-159-0
	DL50		2054 mg/kg de poids corporel
	Espèces	rat	
	Méthode	OCDE 423	
	Source	ECHA / Read across	
Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
	DL50	>	20000 mg/kg de poids corporel
	Espèces	lapin	
	Source	ECHA	
Toxicité aiguë par inhalation			
Donnée non disponible.			
Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
	Espèces	lapin	
	Méthode	OCDE 404	

Nom commercial : Armaflex Cleaner

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 20.08.2020

Version remplacée: 2.3.0, établi le: 11.04.2019

Région: CH

Source Évaluation Evaluation/Classement	ECHA irritant faible Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
2 butanone-	78-93-3 201-159-0
Durée d'exposition	4 h
Espèces	lapin
Méthode	OCDE 404
Source	ECHA / Read across
Évaluation	Non irritant
3 Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0 926-605-8
Espèces	lapin
Méthode	OCDE 404
Source	ECHA
Évaluation	Non irritant
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	
N°	Dénomination de la substance N° CAS N° CE
1	acétate d'éthyle 141-78-6 205-500-4
Espèces	lapin
Méthode	OCDE 405
Source	ECHA
Évaluation	irritant faible
2 butanone-	78-93-3 201-159-0
Espèces	lapin
Méthode	OCDE 405
Source	ECHA
Évaluation	irritant
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
N°	Dénomination de la substance N° CAS N° CE
1	acétate d'éthyle 141-78-6 205-500-4
Voie d'exposition	Peau
Espèces	cobaye
Méthode	OCDE 406
Source	ECHA
Évaluation	non sensibilisant
2 butanone-	78-93-3 201-159-0
Voie d'exposition	Peau
Espèces	cobaye
Méthode	OCDE 406
Source	ECHA
Évaluation	non sensibilisant
Mutagenicité sur les cellules germinales	
N°	Dénomination de la substance N° CAS N° CE
1	butanone- 78-93-3 201-159-0
Type d'examen	étude de mutation génique in vitro sur des bactéries
Espèces	Salmonella typhimurium
Méthode	OECD 471
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Type d'examen	In vitro Mammalian Chromosomal Aberration Test
Espèces	rat
Méthode	OECD 473
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Type d'examen	In vitro mammalian cell gene mutation test
Espèces	Lymphzellen (souris)
Méthode	OECD 476
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Type d'examen	In vivo mammalian somatic cell study: cytogenicity / erythrocyte micronucleus
Espèces	souris
Méthode	OECD 474
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom commercial : Armaflex Cleaner

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 20.08.2020

Version remplacée: 2.3.0, établi le: 11.04.2019

Région: CH

2	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
Source	ECHA / Read across		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour la reproduction

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butanone-	78-93-3	201-159-0
Voie d'exposition	par inhalation		
Type d'examen	Étude de toxicité pour le développement prénatal		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 414		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
Source	ECHA / Read across		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Cancérogénicité

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butanone-	78-93-3	201-159-0
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
Source	ECHA / Read across		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butanone-	78-93-3	201-159-0
Voie d'exposition	par inhalation		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 413		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
Source	ECHA / Read across		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Danger par aspiration

Donnée non disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

L'inhalation des vapeurs provoque une irritation des voies respiratoires et des muqueuses, des douleurs céphalées, de la nausée, des vertiges et des vomissements.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
CL50		230	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Source	ECHA		
2	butanone-	78-93-3	201-159-0
CL50		2993	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		

Nom commercial : Armaflex Cleaner

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 20.08.2020

Version remplacée: 2.3.0, établi le: 11.04.2019

Région: CH

3	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcane, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
LL50		12	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		

Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
CE50		1350	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	ECHA		
2	butanone-	78-93-3	201-159-0
CE50		308	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butanone-	78-93-3	201-159-0
CE50		2029	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
2	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcane, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
LE50		26	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries

Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
2	butanone-	78-93-3	201-159-0
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		98	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 D		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
3	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcane, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		98	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement dégradable		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE

Nom commercial : Armaflex Cleaner

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 20.08.2020

Version remplacée: 2.3.0, établi le: 11.04.2019

Région: CH

1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
log Pow			6,8
Température de référence			25 °C
Source	ECHA		
2	butanone-	78-93-3	201-159-0
log Pow			0,3
Température de référence			40 °C
Méthode	OCDE 117		
Source	ECHA		

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.
Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.7 Autres informations

Autres informations
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.
Ne pas laisser le produit parvenir dans les canalisations ou dans les eaux et ne pas le transporter dans une décharge publique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe	3
Code de classification	F1
Groupe d'emballage	II
N° d'identification de danger	33
Numéro ONU	UN1993
Nom technique	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
Sources de danger	acétate d'éthyle butanone-
Disposition spéciale 640	640D
Code de restriction en tunnels	D/E
Étiquette	3

14.2 Transport IMDG

Classe	3
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN1993
Nom et description	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
Sources de danger	ethyl-acetate butanone
EmS	F-E, S-E
Étiquettes	3

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	3
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN1993
Nom et description	Flammable liquid, n.o.s.
Sources de danger	ethyl-acetate butanone
Étiquettes	3

14.4 Autres informations

Nom commercial : Armaflex Cleaner

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 20.08.2020

Version remplacée: 2.3.0, établi le: 11.04.2019

Région: CH

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 . N° 3, 40

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger : P5b

Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

Teneur en VOC	<=900	g/l
Teneur en VOC	100	%

Prescriptions nationales

VOC Suisse: VOCV (SR 814.018)

Valeur VOC	100	%
------------	-----	---

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour un ou plusieurs des substances de ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations

Service établissant la fiche de données de sécurité: UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de.

Ces informations ont été rassemblées sur la base de nos connaissances actuelles. Elles ne garantissent cependant pas les propriétés du produit et ne sauraient engager notre responsabilité en cas de litige.

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 636648

Nom commercial : Armaflex Cleaner

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 20.08.2020

Version remplacée: 2.3.0, établi le: 11.04.2019

Région: CH
